

*Questions orales*

● (1440)

## L'APPLICATION À ALASTAIR GILLESPIE DES LIGNES DIRECTRICES SUR LA CONDUITE DES MINISTRES

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. J'aimerais bien savoir au fond ce que c'est que le premier ministre considère comme une violation des lignes directrices. Est-ce qu'il estime qu'Alastair Gillespie a satisfait à toutes les conditions des lignes directrices, est-ce qu'il pense par exemple que M. Gillespie a particulièrement respecté la règle voulant que dans les deux années suivant leur départ du ministère, les ministres ne doivent pas exercer de pressions en faveur ou au nom d'une personne ou d'une société commerciale auprès du ministère ou de l'organisme dont ils étaient responsables en permanence dans les deux dernières années de leur mandat?

Le premier ministre peut-il prendre la parole, affirmer qu'à son avis Alastair Gillespie n'a pas exercé de pressions auprès des services du ministère qu'il avait quitté, en des conversations avec eux ou cherché à les influencer pour le compte d'une personne ou d'une société commerciale?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député a parlé d'exercer des pressions ou d'avoir des conversations. Je ne crois pas que cela soit synonyme. Les faits sont là, il a été reconnu . . .

**M. Crosbie:** C'est bien synonyme, consultez le dictionnaire!

**M. Trudeau:** . . . que M. Gillespie avait demandé des renseignements au sous-ministre. Ce qu'il a fait, je pense, verbalement et par écrit. Donc il y a eu prise de contacts. D'accord, cela a été reconnu à la Chambre. Mais quant à la question de savoir si cela constitue des pressions, le vice-premier ministre en a traité à la Chambre de la façon que je l'aurais fait. M. Gillespie, bien sûr, affirme qu'il n'a pas exercé de pressions au sens ordinaire du terme.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Au sens extraordinaire, bien sûr.

**M. Trudeau:** Mais ce qui compte surtout, c'est que le sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque a témoigné qu'il n'estimait pas avoir subi des pressions. Il a reçu M. Gillespie, comme il a reçu des personnes de l'extérieur à maintes et maintes reprises, et il leur a donné des renseignements.

Je pense qu'il faudrait se mettre d'accord sur le sens du terme pressions pour savoir s'il y a eu violation des lignes directrices. Je pense que ce qui caractérise les pressions, c'est la constance et la persistance.

**M. Hnatyshyn:** Parfois un seul appel suffit.

**M. Trudeau:** Exact, madame le Président. Demander des renseignements, ce n'est pas à mon avis exercer des pressions.

**Une voix:** Vous êtes en train de récrire vos lignes directrices.

**M. Deans:** Madame le Président, je ne sais pas si les Canadiens vont se satisfaire de cette réponse, en tout cas, je peux lui dire qu'elle n'est pas très bien vue de ce côté-ci de la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Deans:** Je dirai au premier ministre que l'un des critères de pressions, c'est de savoir si le projet en cause a effectivement été approuvé. Dans le cas présent, il est évident qu'Alastair Gillespie a réussi à convaincre le ministère d'approuver le projet. Si ce n'est pas là faire des pressions, qu'est-ce que ce peut bien être?

## ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné qu'Alastair Gillespie s'est entretenu avec le gouvernement du projet auquel il avait été mêlé auparavant, de toute évidence durant la période interdite aux termes des directives et comme il est maintenant clair que le ministre des Finances était au courant de ce fait avant l'expiration des deux ans qui suivirent le départ d'Alastair Gillespie et comme . . .

**Des voix:** Règlement!

**M. Deans:** . . . le sous-ministre actuel a déclaré publiquement que M. Gillespie récoltait maintenant les bénéfices de son propre travail au sein du gouvernement, n'estime-t-il pas qu'il serait opportun de demander à un comité de la Chambre d'examiner la question de façon approfondie . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Deans:** . . . y compris les agendas des ministres en cause?

**Mme le Président:** A l'ordre!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, il s'agit de savoir si l'ancien ministre a respecté ou non les directives concernant son emploi ultérieur. J'ai publié ces directives précisément parce qu'il est probable, voire certain que ceux qui quittent une charge publique et se retrouvent dans le secteur privé peuvent s'engager dans des affaires qui les amènent à entrer en contact avec le gouvernement. Rien n'obligeait donc les hommes publics une fois devenus simples citoyens à se faire moines.

**M. Crosbie:** Non, ils se font profiter.